

DÔM SUB

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DÔM SUB (ANCIENNEMENT DIAMANT BLEU SUB)PART C

FR0013256245

DOM FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Obligations et autres titres de créances internationaux

Objectif de Gestion : DÔM SUB a pour objectif de réaliser, sur un horizon de trois ans, une performance annuelle égale à l'indice Ester capitalisé augmenté de 300 points de base, avec une volatilité hebdomadaire annualisée cible de 8%, en tirant parti des opportunités du marché des obligations ou titres de créance émis par des institutions financières principalement européennes. Ce fonds sera actif dans les opérations de trading, les frais de transactions pourront donc être importants mais sont pris en compte dans l'objectif de performance mentionné ci-dessus qui est net de tous les frais.

Il s'agit d'un objectif relevant des hypothèses de la société de gestion. Ce dernier pourrait ne pas être atteint en fonction des conditions de marché.

L'objectif est d'intégrer de façon systématique dans la gestion du FCP les critères extra-financiers de manière à impacter au même titre que l'analyse financière la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement de départ. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la pollution et le traitement des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette analyse comporte une limite : il s'agit du parti pris dans la sélection et l'interprétation des critères de notation par le gestionnaire. Le fonds prend en compte les critères extra-financiers dans la décision d'investissement. L'objectif du fonds est de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement avec un taux de couverture durablement supérieur à 90% sur les obligations investies en directe. Enfin, l'intensité carbone du fonds doit rester durablement inférieure à celle de son univers d'investissement et doit couvrir 90% des actions et obligations en directe. L'univers d'investissement du fonds regroupe les entreprises assimilées à des financières et qui sont couvertes par notre fournisseur de données extra-financières.

Le fonds procède à un dialogue actif avec les entreprises permettant de sensibiliser le management sur des axes d'amélioration.

Univers d'investissement : il inclut notamment les différentes catégories de dettes subordonnées. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques. Les choix d'investissement sont totalement discrétionnaires et résultent d'une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur et de la valeur relative des titres de l'univers d'investissement. La durée recommandée de détention des parts est de 3 ans.

La fourchette de sensibilité de taux d'intérêt est [-2, +10]. Le fonds est également exposé à un risque de change accessoire.

Indicateur de référence : La performance de Dôm SUB pourra être comparée à l'Ester capitalisé + 3%. Code Bloomberg : OISESTR.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Principales catégories d'instruments financiers utilisés

Titres de créance et instrument du marché monétaire et obligataire: Titres de créance (de 0 à 110%) : le fonds pourra être investi en instruments du marché monétaire et obligataire (Titres de créance négociables) émis par des institutions financières principalement européennes jusqu'à 110% de l'actif net. Dôm Finance ne recourt pas systématiquement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un instrument financier, mais dispose de ses propres méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux actifs détenus par ses fonds. Il n'y a pas de notation minimale pour les titres en portefeuille mais ceux dont la notation interne est inférieure à B- ne doivent pas excéder 10% du portefeuille total. Nous utilisons la même échelle que Standard and Poor's (AAA, AA+, etc.), mais les notations elles-mêmes sont produites en interne et peuvent diverger (dans les deux sens) des notes produites par S&P même si elles sont souvent identiques. Outre les obligations financières subordonnées, le fonds pourra investir dans des dettes seniors bancaires ou d'assurance, ainsi que dans des obligations convertibles (dans la limite de 30% de l'actif net).

Typologie des subordonnées financières investissables (hors Cocos) :

Tier one: dettes perpétuelles avec un coupon non obligatoire, assorties de clauses de remboursement anticipé et dont le remboursement peut être affecté à partir d'un seuil de solvabilité de la banque

T2 : Upper ou lower tier 2 sont datées et de rang supérieur aux T1

Tier 3 ou Non Senior Preferred de rang inférieur aux obligations seniors mais supérieur aux dettes Tier 2.

Actions ou parts d'OPCVM (de 0 à 10%) :

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la directive 2009/65/CE de droit français ou européen. Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce.

Instruments financiers à terme simples : Le FCP interviendra sur les futures et options négociés sur un marché réglementé, essentiellement à des fins de réduction de l'exposition taux, actions et change du portefeuille.

Modalités de rachat : Les souscriptions et les rachats sont centralisés (par délégation) chaque jour jusqu'à 14h00 chez Société Générale SA, à l'exception des jours fériés légaux en France au sens de l'article L3133-1 du code du travail, et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée en J +1 (jours ouvrés).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

*Risque plus faible,
Rendement potentiellement plus faible*

*Risque plus élevé,
Rendement potentiellement plus élevé*

DÔM SUB

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur une estimation des résultats de la stratégie en matière de volatilité, et ne repose donc pas sur des données constatées. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'indicateur présenté permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. L'indicateur de niveau 4 reflète l'exposition du fonds aux marchés des obligations subordonnées. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans le calcul de l'indicateur :

Risque de crédit : le FCP pouvant investir dans des obligations cotées publiques ou privées peut subir la baisse de la valeur des titres, notamment en cas de dégradation de la notation des émetteurs.

Risque de liquidité : Le FCP investit dans des instruments qui peuvent s'avérer peu liquides dans les périodes de crise.

Impact des techniques telles que les produits dérivés : le FCP utilisant des instruments à terme simple, le dénouement de tels contrats pourra induire une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.28% TTC
----------------	-----------

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0.63%
---------------------------	-------

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent et peut varier d'un exercice à l'autre.
La part variable des frais de gestion représentera **20% TTC** maximum au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3% avec **High Water Mark**

Pour plus d'informations sur les frais et les autres aspects, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

PERFORMANCES PASSES



DÔM SUB a été créé le 20/06/2017.
Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances sont calculées en euro.
L'euro est la devise de référence du fonds.
Les performances sont présentées après déduction de tous les frais prélevés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire	Société Générale SA
Valeur Liquidative	Disponible auprès de la société de gestion Dôm Finance ainsi que sur le site Internet www.dom-finance.fr
Informations	Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques ainsi que le document présentant les principes de la politique de rémunération des collaborateurs sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Dôm Finance 39, rue Mstislav Rostropovitch – 75017- PARIS Tel. 01 45 08 77 77 www.dom-finance.fr La responsabilité de Dôm Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société Dôm Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : 23/09/2022.